



15min d'heures impayées par jour, un temps de pause obligatoire

Par **SAU**, le **09/03/2012** à **17:18**

Bonjour,

Je travaille dans un garage depuis un an et je trouve anormal de travailler 7h15 par jour et d'être payé 35h. Je vous explique :

Dans mon contrat il est bien écrit que je suis aux 35h par semaine mais trois lignes en dessous, il est écrit que je travaille 7h15 par jour, et que ces 15min sont un temps de pause obligatoire.

Pourtant j'ai lu dans le code du travail que dans une journée de 6h de travail doivent être unclus 20min de pause (comprises dans la journée DONC rémunérées).J'ai bien regardé mes fiches de paye et ces 15min par jour ne sont pas non plus comptées en heures sup.

Mon employeur a-t-il le droit de m'imposer ces 15min non payées? Si oui pourquoi? et si non, quelles sont démarches pour remédier à ce problème?

Merci d'avance, n'hésitez pas à me demander plus de détails s'il vous en manque pour mieux comprendre.

Par **P.M.**, le **09/03/2012** à **17:48**

Bonjour,

La pause obligatoire de 20 mn après au maximum 6 h de travail n'est pas rémunérée et il ne faut pas confondre l'amplitude d'une journée de travail entre son début et sa fin avec le temps de travail effectif donc c'est même 7h20mn au moins que devrait comprendre votre horaire sauf disposition autre à la Convention Collective applicable allongeant le temps de pause...